

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
17 octobre 2013  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Europe**

## Conférence des statisticiens européens

## Groupe d'experts des registres des entreprises

## Treizième session

Genève, 2-4 septembre 2013

**Rapport****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document, qui est le rapport de la réunion du Groupe d'experts des registres des entreprises tenue du 2 au 4 septembre 2013, est destiné à informer la Conférence des statisticiens européens de l'organisation et des résultats de la réunion.

La Conférence des statisticiens européens, à sa réunion plénière de juin 2013, a approuvé le Programme statistique de la CEE pour 2013 (Rapport de la Conférence des statisticiens européens, soixante et unième réunion plénière, Genève, 10-12 juin 2013; document ECE/CES/85, par. 71). Le Programme statistique pour 2013 comporte une liste des réunions prévues à compter de juin 2013. Cette liste comprend une réunion du Groupe d'experts des registres des entreprises qui devait avoir lieu à Genève du 2 au 4 septembre 2013 (document ECE/CES/2013/14, annexe I, par. 6).

## I. Introduction

1. Le Groupe d'experts des registres des entreprises a tenu sa treizième réunion à Genève du 2 au 4 septembre 2013. Cette réunion a été organisée en coopération avec la Commission des communautés européennes (Eurostat) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et avec le concours de la Division de statistique de l'ONU et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

2. Les pays ci-après ont participé à la session: Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, Égypte, Espagne, État palestinien, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Lettonie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Moldova, Mongolie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine et Zambie. Ont également participé à la session des représentants d'Eurostat, de l'OCDE, du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT), de la Banque centrale européenne (BCE), du Centre du commerce international (CCI) et de la Division de statistique de l'ONU.

3. M<sup>me</sup> Anita Vaasen-Otten (Pays-Bas) a présidé la réunion. M<sup>me</sup> Shirin Anne Ahmed (États-Unis), M. Jamie Brunet (Canada) et M<sup>me</sup> Mariarosa Lunati (OCDE) ont été les animateurs des séances de fond. M. Norbert Rainer (Autriche) a présidé la séance consacrée aux projets de chapitre des Lignes directrices sur les registres statistiques des entreprises.

## II. Organisation de la réunion

4. La réunion a été divisée entre les séances suivantes:

- a) Les registres statistiques des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition;
- b) La mondialisation de l'activité économique et les registres statistiques des entreprises;
- c) La qualité des registres statistiques des entreprises;
- d) Le rôle des registres statistiques des entreprises dans la modernisation de la production de statistiques et des services liés aux statistiques;
- e) Les projets de chapitre des Lignes directrices sur les registres statistiques des entreprises;
- f) Travaux futurs.

5. La 1<sup>re</sup> séance, le 2 septembre, a été organisée sous la forme d'une séance spéciale consacrée aux travaux relatifs aux registres des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition. Les séances suivantes, tenues les 3 et 4 septembre, ont eu pour objet de débattre d'un certain nombre de sujets de fond, sur la base de documents et d'exposés présentés par des experts de services nationaux de statistique et d'organisations internationales.

### III. Résumé des débats et principales conclusions de la réunion

6. On trouvera ci-après des recommandations concernant les travaux futurs. Les principaux résultats et conclusions auxquels les participants sont parvenus pendant les séances sont présentés dans l'annexe (en anglais seulement). Le compte rendu de la réunion est affiché sur le site Web de la CEE ([www.unece.org/stats/documents/2013.09.busreg.html](http://www.unece.org/stats/documents/2013.09.busreg.html)).

### IV. Recommandations concernant les travaux futurs

7. Il a été proposé de débattre des sujets ci-après à la réunion conjointe du Groupe d'experts sur les registres des entreprises, qui se tiendra en 2015:

- a) Registres statistiques des entreprises et données massives;
- b) Méthodologie et pratique (y compris le profilage) en rapport avec le cadre;
- c) Registres statistiques des entreprises et autres registres statistiques;
- d) Entrepôt de données et registres statistiques des entreprises;
- e) Produits issus des registres statistiques des entreprises (visualisation, information spatiale, applications);
- f) Processus de production (modernisation, utilisation du Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM), du Modèle générique d'informations statistiques (GSIM), etc.);
- g) Numéro d'identification mondial.

8. Outre ces sujets, les participants pourraient également donner suite aux questions soulevées lors de la réunion du Groupe de Wiesbaden en septembre 2014. L'organisation d'une séance spéciale pour les pays en développement et les pays en transition devrait également être envisagée, sous réserve que des ressources soient disponibles.

## Annexe

### Résumé des débats

#### A. Registres statistiques des entreprises des pays en développement et des pays en transition

1. La séance spéciale consacrée aux registres des entreprises des pays en développement et des pays en transition que la CEE et l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont organisée avec l'appui de la Division de statistique de l'ONU et d'Eurostat avait pour but de mettre au jour les difficultés et les bonnes pratiques qu'ils avaient en commun pour établir et tenir à jour les registres statistiques des entreprises.

2. La Division de statistique de l'ONU a présenté les résultats préliminaires de l'enquête mondiale sur les registres statistiques des entreprises. Sur les 116 réponses à l'enquête, 39 émanaient de pays développés et 77 de pays en développement ou de pays en transition. L'enquête a permis d'obtenir une très grande quantité d'informations sur les pratiques et problèmes actuels. La Division de statistique de l'ONU devrait mettre la dernière main à son rapport sur l'enquête mondiale pour la fin de 2013. Les conclusions qui ont été tirées étaient notamment les suivantes:

a) Plus de 80 % des pays qui ont répondu reprennent, dans leur registre des entreprises, la quasi-totalité des 21 secteurs pris en compte dans la CITI. Toutefois, l'enquête n'a pu révéler quelle était la couverture de la population ciblée selon le nombre d'entreprises par secteur de la CITI;

b) La plupart des pays utilisent au moins trois ou quatre unités statistiques différentes dans leur registre des entreprises. Il se pourrait, semble-t-il, que les pays n'aient pas bien saisi la différence entre un établissement et une unité locale;

c) Les pays membres de l'OCDE ont tendance à beaucoup plus utiliser les sources administratives (par exemple les registres fiscaux ou de la sécurité sociale) que les autres pays;

d) L'une des réflexions générales inspirées par l'enquête est qu'il serait souhaitable que les Lignes directrices sur les registres statistiques des entreprises précisent les prescriptions minimales pour qu'une liste d'entreprises puisse recevoir le nom de registre statistique des entreprises.

3. La Division de statistique de l'ONU devrait finaliser son rapport sur l'enquête mondiale pour la fin 2013.

4. Les pays ci-après ont présenté des exposés: Azerbaïdjan, Costa Rica, Égypte, Fédération de Russie, Géorgie, Malaisie, Mongolie, République dominicaine Tunisie et Ukraine. Ces exposés ont fait ressortir un certain nombre de problèmes, notamment les suivants:

a) De nombreux pays se préoccupent beaucoup de maintenir la qualité des registres statistiques des entreprises. Bien souvent, l'absence de sources de données appropriées de bonne qualité, ou le manque d'accès à ces sources, restreint fortement l'amélioration de la qualité des registres statistiques des entreprises. Cette qualité tient également à l'actualisation en temps voulu des informations figurant dans le registre. Certains pays rencontrent des difficultés pour actualiser comme il convient les

caractéristiques des unités inscrites dans les registres ou pour prendre en compte un grand nombre d'unités inactives;

b) Le secteur informel/non observé joue un rôle important dans de nombreux pays et la couverture de ce secteur pose des problèmes particuliers. Assurer une meilleure couverture de ce secteur a donc été mentionné par plusieurs pays comme étant l'une de leurs grandes priorités. Le problème tient au fait que de nombreux pays ont du mal à identifier les petites entreprises, qui bien souvent ne sont pas constituées en sociétés, et à établir et maintenir des contacts avec elles;

c) Certains pays ont accès à des sources de données administratives tandis que d'autres ont déclaré qu'il leur était difficile d'avoir accès à ces sources (les registres fiscaux, par exemple). Même lorsque la législation statistique nationale prévoit un accès aux sources administratives à des fins statistiques, le service de statistique n'est pas toujours en mesure d'y avoir accès, et cela pour des raisons institutionnelles, administratives ou autres. Plusieurs pays se sont déclarés prêts à utiliser les sources administratives pour améliorer la qualité de leur registre statistique des entreprises, accroître leur efficacité et, lorsque cela est possible, alléger le travail de communication des données;

d) Un numéro d'identification national unique des unités juridiques ou des établissements offre de nombreux avantages aux fins de l'établissement et de l'actualisation des registres des entreprises, mais les pays n'ont pas tous mis en place un système prévoyant un code d'identification national;

e) Dans certains pays, la tenue à jour et le contrôle qualité des registres sont le plus souvent réalisés manuellement, ce qui exige beaucoup de ressources et beaucoup de temps, et constitue une source supplémentaire d'erreurs. Le passage à des solutions plus automatisées est donc une priorité dans de nombreux pays.

5. L'Office fédéral suisse de la statistique, qui a présenté le Registre statistique des entreprises de la Suisse, a surtout expliqué la stratégie d'actualisation du registre et son utilisation comme cadre pour les statistiques tirées des enquêtes.

## **B. Mondialisation de l'économie et registres statistiques des entreprises**

**Animateur: Shirin Anne Ahmed (États-Unis)**

6. Cette séance a consisté à examiner cinq documents consacrés principalement à la meilleure manière de structurer et de mesurer l'activité économique des entreprises dont les activités s'étendent au monde entier. Le but est d'élaborer un ensemble de registres fiables, uniformisés et cohérents entre les pays afin d'améliorer la qualité des statistiques au niveau tant national qu'international.

7. Les documents présentés par Eurostat, la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'ONU analysaient un ensemble complémentaire de questions en rapport avec la mondialisation et les registres statistiques des entreprises; ainsi:

a) Eurostat a proposé un cadre pour l'établissement d'un système de registres statistiques des entreprises interopérables entre les pays de l'UE et de l'AELE. Ce «système» de registres reposerait sur un ensemble de définitions, principes et règles d'identification communs afin de garantir la cohésion et la comparabilité des données entre les entreprises. Les organismes de statistique deviendraient ainsi plus efficaces grâce à des informations actualisées et disponibles sans discontinuité concernant les entreprises mondiales;

b) Le profilage de grandes entreprises mondiales, qui est un projet Essnet de l'UE coordonné par l'INSEE depuis trois ans, a débouché sur des propositions de nouvelles définitions pour structurer les entreprises au niveau national et à celui de l'UE. Il est ressorti des travaux de recherche sur le profilage que la stratégie «descendante» semble donner les meilleurs résultats pour mesurer l'activité totale des entreprises multinationales. Une stratégie descendante donne une vision unique, cohérente et complète des groupes d'entreprises multinationales. Le registre central des groupements d'intérêt économique pour ces entreprises mondiales dont l'existence repose sur une coopération accrue entre et au sein des instituts nationaux de statistique, est essentiel pour le cadre des registres statistiques interopérables des entreprises;

c) Il sera difficile de modifier les définitions des entreprises dans tous les services nationaux de statistique. Ces services devront réfléchir aux répercussions des nouvelles définitions proposées sur les travaux de mesure qu'ils effectuent à la manière de mettre concrètement en œuvre les nouveaux concepts lors de la production de statistiques;

d) La Division de statistique de l'ONU a mené une enquête mondiale sur les pratiques actuelles en matière de registre des entreprises (telles que l'affectation du secteur d'activité, les concepts et les moyens d'actualiser l'information) auprès des services nationaux de statistique, qui consistait à poser des questions au sujet des analogies entre les registres existants. Les résultats de l'enquête aideront à éclairer la planification de la transition vers un système de registres des entreprises interopérables. Une comparaison entre les pays membres de l'OCDE et les autres pays a apporté des informations sur le nombre et la nature des pays disposant de registres des entreprises et sur les principaux domaines qui leur posaient problème, et elle donne un aperçu des différences régionales. Ces travaux aideront les planificateurs à identifier les domaines dans lesquels il est possible d'établir facilement des normes applicables d'un pays à l'autre et à déterminer les changements nécessaires pour que les pays se mettent à adopter des normes et des concepts communs;

e) Dans son exposé, l'Autriche a fait part de certains résultats d'un inventaire, entrepris dans le cadre du projet «Essnet sur la cohérence» concernant l'utilisation des registres statistiques des entreprises pour la production de statistiques européennes sur les entreprises. Les questions au cœur de l'inventaire consistaient à déterminer comment les registres statistiques des entreprises servent de cadre d'enquête pour différents domaines statistiques. Les résultats aideront à identifier les points à améliorer pour parvenir à une plus grande cohérence horizontale et verticale.

8. En général, ces documents ont mis en lumière d'importantes modifications dans la manière dont les statisticiens doivent utiliser, tenir à jour et actualiser les registres des entreprises. Ces modifications dans le mode de pensée vont nécessiter des investissements, des ajustements à apporter aux législations nationales et la redéfinition des statistiques nationales dans l'UE. La cohérence des statistiques à l'échelle mondiale, de l'UE et des pays dépendra de la mise en œuvre de concepts communs, de l'établissement de priorités, de la formation des acteurs et de la mise en place de mesures efficaces pour faire des progrès et améliorer la qualité.

## C. Qualité du registre statistique des entreprises

**Animateur: Jamie Brunet (Canada)**

9. Au cours de la 2<sup>e</sup> séance, le Bureau of Labour Statistics des États-Unis, l'Office fédéral suisse de la statistique, le Département administratif national de la statistique de Colombie, le Census Bureau des États-Unis, la Banque centrale européenne et le Comité national de statistique du Bélarus ont fait des exposés qui offraient des perspectives

concernant les pratiques assurant la qualité et décrivaient les problèmes de la qualité. Les observations générales et les conclusions sont les suivantes:

a) La nécessité de garantir les divers aspects de la qualité, y compris la pertinence, l'exactitude, le respect des délais et la cohérence est bien admise, et des démarches dans ce sens sont adoptées (bien que les cadres déterminant la qualité puissent varier);

b) De solides systèmes de communication, de gouvernance et de partage des données avec les utilisateurs des registres statistiques des entreprises et les fournisseurs de données de base (sources administratives) sont essentiels pour mettre en place un registre de qualité et résoudre les problèmes de la qualité;

c) Les pays continuent d'élaborer et d'utiliser des systèmes rigoureux de mesure de la qualité et produisent des paramètres analogues pour mesurer les erreurs au niveau du cadre et la couverture;

d) Il faut continuer de partager les informations et débattre des pratiques de qualité dans les forums internationaux, et aussi de faire en sorte qu'elles contribuent à la mise au point de méthodes normalisées et de critères de qualité à l'appui de l'élaboration de registres et de statistiques cohérents au niveau international. Les exposés et les débats ayant trait à la qualité fourniront des enseignements utiles pour l'élaboration de directives internationales.

## **D. Le rôle des registres des entreprises dans l'industrialisation de la production de statistiques**

**Animateur: Mariarosa Lunati (OCDE)**

10. La 3<sup>e</sup> séance a été consacrée à l'examen de la question clef du rôle des registres statistiques des entreprises dans la modernisation de la production de données statistiques et de services liés aux statistiques. Les trois premiers exposés ont retracé l'expérience des pays et les difficultés qu'ils ont rencontrées pour moderniser la production de données statistiques (Australie, Chine et Finlande), le quatrième exposé a été consacré à l'alignement des processus concernant les registres des entreprises sur le Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM) et à la relation entre «les données massives» et les registres des entreprises (CEE), et le dernier exposé a donné une vue d'ensemble des efforts accomplis pour élaborer des statistiques qui tiennent compte de la mondialisation de l'économie et pour améliorer la cohérence entre les pays des statistiques sur les entreprises (Eurostat).

11. Les questions posées aux animateurs ont permis d'apporter des éclaircissements sur deux points: 1) la définition, le rôle et l'avenir des données massives; et 2) la manière de réussir la mise en œuvre de nouveaux systèmes de collecte de données qui reposent sur une coopération entre les pays. Les débats ont fait ressortir les points suivants:

a) Les plans de modernisation des registres des entreprises varient considérablement d'un pays à l'autre; il peut s'agir aussi bien de projets de grande ampleur et ambitieux qui supposent une refonte totale de l'ensemble du système statistique que d'approches fondées sur de petits changements progressifs. Selon les ressources disponibles et le contexte institutionnel, diverses solutions pourraient être viables pour parvenir à une modernisation. Il importe toutefois que l'infrastructure soit assez souple pour qu'elle puisse s'adapter aux nouvelles exigences des utilisateurs;

b) Certains pays émergents se heurtent à des difficultés considérables pour moderniser les registres des entreprises parce que de nombreuses unités changent rapidement en raison du développement rapide de l'économie. Il est particulièrement compliqué dans ces pays de tenir constamment à jour les registres des entreprises et d'en garantir l'exactitude;

c) La modernisation exige une coopération des services de statistique dans les pays et, surtout, entre les pays. L'élaboration de normes et d'outils que l'on se partage est essentielle à cette fin.

## **E. Projets de chapitre des Lignes directrices sur les registres statistiques des entreprises**

### **Président de la session: Norbert Rainer (Autriche)**

12. En novembre 2011, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a créé une équipe spéciale des registres statistiques des entreprises qui a été chargée d'élaborer un ensemble de Lignes directrices et de recommandations internationales sur les bonnes pratiques relatives aux registres statistiques des entreprises, afin d'aider les pays à élaborer leur registre et à les tenir à jour. Les Lignes directrices doivent:

a) Pouvoir s'appliquer à la fois aux systèmes statistiques sophistiqués et à ceux qui le sont moins;

b) Tenir compte des documents existants (y compris le manuel de recommandations pour les registres d'entreprises publié, en anglais seulement, par Eurostat);

c) Porter sur les questions soulevées par le Groupe de haut niveau chargé de moderniser la production de statistiques et les services liés aux statistiques;

d) Inclure des données d'expérience de pays et des exemples de bonnes pratiques chaque fois que possible;

e) Préciser la typologie, les concepts et les définitions, notamment des unités de statistiques;

f) Donner des orientations pratiques concernant les points essentiels en rapport avec les registres statistiques des entreprises (élaboration et actualisation);

g) Établir des liens avec d'autres domaines statistiques, tels que la comptabilité nationale et les statistiques du commerce;

h) Donner des orientations concernant l'utilisation de sources administratives dans les registres statistiques des entreprises, y compris la coopération avec les propriétaires des sources de données administratives;

i) Donner des orientations concernant la manière d'associer les données provenant d'enquêtes et celles tirées de fichiers administratifs;

j) Donner des orientations et des exemples pratiques sur la manière d'utiliser les registres statistiques des entreprises seuls et en les associant à d'autres registres pour la production de statistiques;

k) Donner des orientations et des exemples pratiques concernant l'intégration des registres statistiques des entreprises au processus de production des statistiques.



13. L'Équipe spéciale, créée en janvier 2012, se composait des représentants des pays et organisations suivants: Afrique du Sud, Australie, Autriche (présidence), Brésil, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Égypte, France, Italie, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Ukraine, Banque africaine de développement, Division de statistique de l'ONU, Eurostat et OCDE. La CEE en assure le secrétariat.

14. Depuis le début de 2012, les membres de l'Équipe spéciale s'emploient à rédiger les chapitres du rapport. Celui-ci comportera 9 chapitres, et à chacun d'eux correspondent un auteur principal et des contributeurs (voir tableau 1); il comportera également un programme de recherche en vue de travaux qui pourraient être entrepris à l'avenir.

Tableau 1

**Chapitres du rapport de l'Équipe spéciale sur les registres statistiques des entreprises**

	<i>Auteur principal</i>	<i>Contributeurs</i>
Chap. 1. Introduction	Autriche	OCDE
Chap. 2. Rôle des registres statistiques des entreprises	Pays-Bas	Italie, Mexique
Chap. 3: Couverture des registres statistiques des entreprises	Australie	Italie
Chap. 4: Unités dans les registres statistiques des entreprises	France	Chine, Division de statistique de l'ONU
Chap. 5: Caractéristiques des unités	France	Canada, Colombie, Division de statistique de l'ONU
Chap. 6: Sources de données pour les registres statistiques des entreprises	Royaume-Uni	Brésil, Chili, Danemark, Division de statistique de l'ONU
Chap. 7: Tenue à jour des registres statistiques des entreprises	Suisse	Colombie, Égypte, Ukraine
Chap. 8: Qualité des registres statistiques des entreprises	Italie	Suisse, Danemark
Chap. 9: Établissement des registres statistiques des entreprises	Canada	Mexique
Glossaire	Eurostat	CEE

15. Les premières versions préliminaires des chapitres du rapport ont été présentées à la réunion par les auteurs principaux. Un certain nombre d'observations qui ont été formulées sont reprises ci-après, par chapitre:

**Chapitre 2: Rôles des registres statistiques des entreprises**

16. Ce chapitre devrait porter sur des questions liées au secteur financier et aux banques centrales. À cette fin, les pays ont été encouragés à fournir des exemples de bonnes pratiques. Il conviendrait de mentionner le rôle des registres statistiques des entreprises dans la modernisation des statistiques.

**Chapitre 3: Couverture des registres statistiques des entreprises**

17. L'économie parallèle joue un rôle important dans de nombreux pays. Les Lignes directrices devraient fournir des conseils sur le traitement des unités ou entreprises participant à l'économie parallèle, souterraine ou illégale, notamment en donnant des exemples ou des études de cas ainsi que des conseils pratiques sur la manière de traiter ces unités.

**Chapitre 4: Unités dans les registres statistiques des entreprises et chapitre 5: Caractéristiques des unités**

18. Il a été souligné qu'il importait d'utiliser des définitions cohérentes de concepts tels que entreprises, groupes d'entreprises et établissements, et qu'il était nécessaire d'harmoniser la terminologie en général, étant donné que les concepts et la terminologie varient, semble-t-il, selon les pays ou les régions. Les Lignes directrices utiliseront et préconiseront des définitions basées sur les normes en vigueur (CITI et SCN 2008) et harmoniseront la terminologie dans la mesure du possible. La Division de statistique de l'ONU est convenue de traiter les questions relatives aux unités dans une suite donnée à l'enquête mondiale sur les registres statistiques des entreprises.

**Chapitre 6: Sources de données pour les registres statistiques des entreprises**

19. Les recensements économiques sont d'importantes sources non seulement dans de nombreux pays en développement mais également dans les pays qui disposent de systèmes statistiques sophistiqués. Il faudrait donc étudier plus en détail l'utilisation des recensements comme sources de données. La Division de statistique de l'ONU est convenue de traiter aussi cette question dans la suite donnée à l'enquête mondiale sur les registres statistiques des entreprises. Des documents fournis par des groupes d'entreprises peuvent apporter des informations utiles aux fins des registres statistiques des entreprises, bien que les informations doivent être extraites manuellement des rapports et autres documents des groupes d'entreprises. Il serait peut-être possible d'envisager des moyens électroniques pour l'avenir. Les avantages et les inconvénients présentés par les diverses sources devraient être clairement mentionnés.

**Chapitre 7: Tenue à jour des registres statistiques des entreprises**

20. Le projet de chapitre 7 n'a donné lieu à aucune observation.

**Chapitre 8: Qualité des registres statistiques des entreprises**

21. Ce chapitre portera sur le point de savoir comment mesurer la qualité et comment l'améliorer. Les recensements économiques peuvent être une bonne source d'information, ce qui devrait apparaître dans les Lignes directrices. Il faudrait également faire état de l'importance de la qualité des données administratives et des arrangements institutionnels avec les propriétaires de données administratives.

**Chapitre 9: Établissement des registres statistiques des entreprises**

22. La transparence est un point important qui doit être abordé dans ce chapitre.

23. Les participants ont été encouragés à présenter leurs observations par écrit à Norbert Rainer (norbert.rainer@statistik.gv.at), avec copie à carsten.bolden@unece.org. L'Équipe spéciale des registres statistiques des entreprises tiendra compte des observations et propositions reçues au cours de l'élaboration des Lignes directrices. Elle présentera son rapport final au Bureau de la Conférence des statisticiens européens en octobre 2014; celui-ci fera l'objet d'une série de consultations à l'échelon mondial avant d'être soumis, pour approbation, à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens en 2015.